

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-sept février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le dix-huit février, s'est réuni en mairie sous la présidence de M. Claude LANGRENÉ, Maire.

Présents : MM. FOURRÉ Georges, BOUCHER Jean-Claude, Mmes LAVA Francine, M. ROMELOT Jean, Mmes SANCHEZ Marie, NAUDÉ Marie-Josèphe, M. HERDHUIN Jacques, Mme DOINEL Josiane, M. PROUVOST Gérard, Mme PETIT Marie-Christine, M. FALLET Jean-Luc, Mmes FÉTY Nora, BIBLOCQ Stéphanie, Mme SONNETTE Séverine, MM. DIDIER Gérard, THIRIOT Daniel et Mme LEGUILLETTE Christine.

Absents ayant donné pouvoir : M. JEAUNAUX Jérôme à M. HERDHUIN Jacques, Mme MACREZ Stéphanie à M. LANGRENÉ Claude, Mme PLANSON Patricia à Mme LEGUILLETTE Christine.

Absent excusé : néant

Absents : MM. TEKOUK Beudihiba et BESSÉ Jean-Pierre.

Le Conseil Municipal a choisi, comme secrétaire de séance Mme SONNETTE Séverine.

Le compte-rendu de la séance du 11 décembre 2014 est adopté à l'unanimité, sans observations.

Le Maire demande au Conseil Municipal d'observer une minute de silence à la mémoire de Jean BEAUDET, décédé le 13 février 2015, qui a été conseiller municipal.

ENQUÊTE PUBLIQUE "CHEMIN RURAL DES CLOXIS"

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 11 décembre 2014 qui a décidé de vendre à Monsieur BARON Ignace le "Chemin des Cloxis".

Une enquête publique a été réalisée du 19 janvier 2015 au 02 février 2015.

Lors de l'enquête, aucune observation n'a été émise. Toutefois, il a été constaté que ce chemin était entouré de parcelles au nom de quatre personnes différentes mais de la même famille. Le Maire propose en conséquence, de vendre cette parcelle mais de constituer une servitude de passage au profit des propriétaires enclavés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'acte correspondant.

ENCAISSEMENT DE CHEQUES

Le Conseil Municipal autorise l'encaissement des chèques suivants :

- Orange 91,22 €

DU CONSEIL MUNICIPAL

• Sythéo Netto	250,00 €
• Claude LEBLANC Père & Fils	250,00 €
• De Saint Rémy Hugues	250,00 €
• EARL Aux Serres de Pisseloup	150,00 €
• SARL Droit	150,00 €
• Beudet Nicolas	150,00 €
• GTIE Château-Thierry	125,00 €
• Claude VARAIN	150,00 €
• Pharmacie Buthon	125,00 €
• Jacquin	150,00 €
• Les Illettes Super U	150,00 €
• LC nettoyage et Multi services	250,00 €
• Domicile Services	150,00 €

CRÉATION D'UN POSTE ATSEM PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE ET UN POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF 1^{ère} CLASSE

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la création d'un poste :

- ATSEM 2^{ème} classe en faveur de Nathalie BLANCHARD,
- Adjoint Administratif 1^{ère} classe en faveur de Mme WEMMERT-PIQUET Claire.

TRAVAUX VOIRIE RUE EMILE MORLOT

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de travaux de voirie pour la rue Emile Morlot préparé par le Cabinet INFRA Etudes après les deux réunions de travail de la commission.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à lancer la procédure de consultation d'entreprises.

RÉHABILITATION DES VESTIAIRES DU GYMNASÉ

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet définitif de réhabilitation des vestiaires du gymnase pour lequel les subventions sont déjà accordées par le Conseil Général et le CNDS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à lancer le marché de consultation des entreprises.

MAITRISE D'ŒUVRE M. VARAIN

Monsieur VARAIN, économiste en construction, a préparé le dossier pour la réhabilitation du gymnase, ainsi que pour le remplacement de la chaufferie.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les honoraires de maîtrise d'œuvre de Monsieur VARAIN à raison de 16.000,00 € HT pour la réhabilitation des vestiaires et 6.000,00 € HT pour la chaufferie.

DU CONSEIL MUNICIPAL

DEMANDE DE SUBVENTION CDDL POUR LES FENETRES DE L'ÉCOLE MATERNELLE

Le Maire explique au Conseil Municipal que l'ensemble des fenêtres de l'école maternelle est à remplacer, ceci dans le but de réaliser d'importantes économies d'énergie et d'assurer le bon fonctionnement des baies vitrées actuellement défectueuses compte tenu de leur vétusté (installées lors de la construction de l'école en 1971).

Le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer une demande de subvention au titre du CDDL auprès du Conseil Général.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR LES FENETRES DE L'ÉCOLE MATERNELLE

Le Maire explique au Conseil Municipal que l'ensemble des fenêtres de l'école maternelle est à remplacer, ceci dans le but de réaliser d'importantes économies d'énergie et d'assurer le bon fonctionnement des baies vitrées actuellement défectueuses compte tenu de leur vétusté (installées lors de la construction de l'école en 1971).

Le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR : CONFORMITÉ ÉLECTRIQUE ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE (BÂT. N & S), CONFORMITÉ ÉLECTRIQUE ATELIERS MUNICIPAUX

Le Maire explique au Conseil Municipal que le contrôle de l'APAVE a fait apparaître des anomalies dans le système électrique de l'école élémentaire et les ateliers municipaux.

En conséquence, il est urgent de mettre en conformité ces bâtiments.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR pour :

- conformité électrique école élémentaire,
- conformité électrique ateliers municipaux.

DEMANDE DE SUBVENTION RÉSERVE PARLEMENTAIRE : SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Le Maire explique au Conseil Municipal que le contrôle de l'APAVE a fait apparaître des anomalies dans le système électrique de l'école élémentaire.

En conséquence, il est urgent de mettre en conformité ce bâtiment.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour :

- conformité électrique école élémentaire.

DU CONSEIL MUNICIPAL

DEMANDE DE SUBVENTION DETR : CLÔTURE ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Le Maire présente au Conseil Municipal un projet concernant la clôture de l'école élémentaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR.

DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL GÉNÉRAL : REMPLACEMENT CHAUFFERIE GYMNASÉ

Le Maire explique au Conseil Municipal que la bi-énergie du chauffage et production eau chaude (fuel et gaz de ville) ainsi que la vétusté de la chaudière (20 ans), nécessite le remplacement de cet ensemble afin d'assurer la sécurité de la chaufferie et de réaliser de notables économies d'énergie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général.

DEMANDE DE SUBVENTION CNDS : REMPLACEMENT CHAUFFERIE GYMNASÉ

Le Maire explique au Conseil Municipal que la bi-énergie du chauffage et production eau chaude (fuel et gaz de ville) ainsi que la vétusté de la chaudière (20 ans), nécessite le remplacement de cet ensemble afin d'assurer la sécurité de la chaufferie et de réaliser de notables économies d'énergie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Centre National pour le Développement du Sport.

PRÉPARATION BULLETIN MUNICIPAL "QUOI DE NEUF A CHARLY"

Marie SANCHEZ fait le point sur la suite donnée à ce bulletin après la réunion de la commission. La parution se fera début avril.

En première page, ce sera la photo du carnaval 2015. Il comportera notamment des infos sur la Brigade Verte, la voirie et les articles de quelques associations Carlésiennes, ainsi que le calendrier.

PERMANENCE DE LA CARSAT

Le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de la CARSAT du 22 décembre 2014 annonçant la fermeture du point accueil retraite à Charly-sur-Marne à compter du 1^{er} janvier 2015. Cette décision éloigne encore les administrés des services publics.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- décide de protester contre cette décision,
- demande à la CARSAT la réouverture du point d'accueil retraite en Mairie de Charly-sur-Marne.

DU CONSEIL MUNICIPAL

DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR LES TRAVAUX RUE DES CORDELIERS DANS LE CADRE DU PAVE

Le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre de la DETR pour réaliser les travaux d'aménagement de voirie dans le cadre du PAVE pour la rue des Cordeliers.

INTERVENTION DE LA BRIGADE VERTE

La Brigade Verte de l'UCCSA est destinée à soutenir les collectivités et associations du Sud de l'Aisne dans l'aménagement et l'entretien de leur patrimoine naturel et historique.

L'objectif de la Brigade Verte est de favoriser :

- la réhabilitation du petit patrimoine bâti : petite maçonnerie,
- la conservation et la préservation du patrimoine naturel,
- l'entretien d'espaces verts communaux,
- le maintien des sentiers de randonnée,

Après avoir pris connaissance des objectifs de la Brigade Verte, le Conseil Municipal décide :

- de demander l'intervention de la Brigade Verte pour l'entretien annuel du ru par la taille de branches et d'arbres gênant l'écoulement de l'eau et l'enlèvement d'embâches,
- d'accepter le devis d'intervention tel que proposé par l'UCCSA pour une durée d'intervention estimée à 5 jours à 300,00 €, soit un montant de 1.500,00 €,
- d'accepter de ne pas engager de recours suite aux travaux effectués par la Brigade Verte,
- de régler la somme facturée par mandat administratif sous trente jours.

DEVISE RÉPUBLICAINE

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de marquage de la devise Républicaine "Liberté - Égalité - Fraternité" sur la mairie, et les écoles élémentaire et maternelle.

Un devis a été établi par Alpha'Com.

Après délibéré, le Conseil Municipal souhaite avoir d'autres devis comparatifs, la décision est donc reportée à une date ultérieure.

DEMANDE D'AIDE MADEMOISELLE OLIMPIO MÉLYNA

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une jeune Carlésienne Mademoiselle OLIMPIO Melyna, majorette au sein des "SAM'S MAJORS TWIRLING CLUB de SAULCHERY", vient d'être sélectionnée pour participer à la coupe du monde 2015 qui se déroulera à Abbotsford au Canada début août.

Ce déplacement représente un gros budget et elle a sollicité la commune pour un soutien. Le Maire présente le budget à savoir 2.550,00 € de dépenses. Elle a déjà quelques promesses de dons mais il reste à la famille 1.400,00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder une aide de 400,00 € qui sera versée au Club.

DU CONSEIL MUNICIPAL

QUESTIONS DIVERSES

- Madame LAVA fait le compte rendu de la Commission des Fêtes et annonce : carnaval le 21 mars, commémoration le 8 mai, fête des Voisins le 29 mai, fête patronale le 4 et 5 juillet, cérémonie du 14 juillet, également 14 mars : la dictée, et 29 mars : remise des récompenses de la Dictée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 45.